

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 4 avril 2016, à 20 h 00, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultations ainsi que la séance ordinaire du 7 mars 2016.
3. Suites de ces séances.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Adoption du règlement # 2016-282
7. Adoption du premier projet de règlement # 2016-283
8. Octroi contrat architecte
9. Résolution autorisant la Directrice générale / secrétaire trésorière à procéder aux appels d'offres sur le site SEAO.
10. Résolution autorisant l'achat de pins « armoirie » Azulii
11. Résolution autorisant la Directrice générale à participer au Congrès de ADMQ.
12. Résolution appui CPTAQ Cynthia Laflamme
13. Résolution appui CPTAQ Gestion Lise Garand Inc
14. Dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2015.
15. Divers
 - 15.1 Demande de subvention Club de Taekwon-Do Ile d'Orléans
 - 15.2 Demande de subvention Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse Bonenfant.
 - 15.3 Installation abreuvoir école.
 - 15.4 Demande du Club Optimiste location salle
 - 15.5 ZIP
16. Rapport des élus sur les divers comités.
17. Période de questions.
18. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

16-38

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultations ainsi que la séance ordinaire du 7 mars 2016.

16-39

Sur une proposition de Marc Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultations ainsi que la séance ordinaire du 7 mars 2016.

3. Suites de ces séances

4. Correspondance

5. Adoption des dépenses

16-40

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière. **Sur une proposition** de Sylvie DeBois, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de janvier totalisant 109191.48 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 657.50 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Adoption du règlement # 2016-282

Règlement modifiant le règlement de **zonage 2005-197** afin que soient retirées les normes applicables à la hauteur maximale d'une construction à des fins agricoles.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Famille est régie par le code municipal et assujettie aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille désire modifier son règlement de zonage # 2005-197.

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 1^{er} février.

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue ce 7^{ième} jour de mars.

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 7 mars.

Attendu que l'avis motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

EN CONSÉQUENCE :

16-41

Sur une proposition de Marc Antoine Turcotte, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),**

Que le conseil municipal de Sainte-Famille, adopte le règlement 2016-282 modifiant le règlement de zonage 2005-197, afin que soient retirées les normes applicables à la hauteur d'une construction à des fins agricoles, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 : Objet du règlement

Que soit amendé le règlement de **zonage 2005-197** afin que soient retirées les conditions relatives à la hauteur des constructions principales et complémentaires à un usage agricole hors du périmètre urbain.

Article 3 : Modifications au CHAPITRE III – LES USAGES ET LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX

Les articles 44 et 45 sont modifiés par l'ajout du paragraphe supplémentaire suivant :

«Le présent paragraphe ne s'applique pas aux bâtiments principaux construits ou utilisés à des fins agricoles, hors du périmètre urbain.»

Article 4 : Modifications au CHAPITRE V – LES USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'article 76 « NORMES GÉNÉRALES » est modifié par l'abrogation et le remplacement du paragraphe 4^o « Hauteur maximale » par le suivant :

4^o Hauteur maximale :

- a) *La hauteur maximale de tout bâtiment ou construction complémentaire est celle fixée pour le bâtiment principal par zone dans la grille des spécifications à l'exception des cheminées, des antennes, des clochers, des campaniles et des dispositifs spéciaux à l'usage des industries.*

Le présent paragraphe ne s'applique pas aux usages et aux bâtiments complémentaires à un usage agricole, hors du périmètre urbain, à l'exception des constructions à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

7. Adoption du premier projet de règlement # 2016-283 modifiant le règlement de zonage 2005-197

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**

Que le présent projet de règlement # 2016-283, modifiant le règlement de zonage 2005-197 visant à modifier les normes d'implantations relatives aux cafés-terrasses soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 : Objet du projet de règlement

Que soit amendé le règlement de **zonage 2005-197** afin de modifier les normes d'implantations relatives aux cafés-terrasses.

Article 3 : Modifications au CHAPITRE V – LES USAGES, BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'article 79, intitulé « Cafés-terrasses » est modifié par le remplacement du paragraphe n° 2, par le suivant :

« Nonobstant les marges applicables inscrites au paragraphe n° 1 du présent article, une terrasse ne doit pas être implantée à une distance moindre de 10 mètres de tous bâtiments principaux résidentiels situés sur un terrain adjacent; »

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

8. Octroi contrat architecte

16-43

Sur une proposition de Bruno Simard, **appuyée** par Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers(ères) d'accorder le contrat à Marc Blouin Architecte, au montant de 18 350 \$ (avant taxes).

Le tout conditionnel à l'acceptation dans le programme de la TECQ.

9. Résolution autorisant la Directrice générale / secrétaire trésorière à procéder aux appels d'offres sur le site SEAO

Attendu que le conseil municipal désire procéder aux appels d'offres publics concernant l'aménagement du nouveau site de la patinoire.

16-44

En conséquence, Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser la Directrice générale / secrétaire trésorière à procéder aux appels d'offres publics sur le site SEAO.

Dès l'approbation de la TECQ.

10. Résolution autorisant l'achat d'épinglettes « armoirie » Azulii.

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre d'Azulii, concernant la commande d'épinglettes en email,

16-45

En conséquence sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**, d'autoriser l'achat de 1000 épinglettes « armoirie » au montant de 1 480 \$ (taxes en sus).

11. Résolution autorisant la Directrice générale / secrétaire trésorière à participer au congrès de ADMQ.

16-46

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée** par Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**, d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 15, 16 et 17 juin 201 au Centre des congrès de Québec, le coût étant de 503 \$.

12. Résolution appui CPTAQ Cynthia Laflamme

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la demande concernant l'ajout d'un logement à la propriété du 2241, chemin Royal, Sainte-Famille, Île d'Orléans,

16-47

En conséquence sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**, de confirmer que l'ajout d'un logement est conforme à la réglementation municipale.

13. Résolution appui CPTAQ Gestion Lise Garand Inc

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la demande du propriétaire du 2274, chemin Royal, Sainte-Famille, Île d'Orléans, qui consiste à créer une servitude d'accès au puits qui est commun avec la ferme, ainsi qu'une servitude de passage du chemin public au lot 175-6.

16-48

En conséquence sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**, de confirmer que la demande est conforme à la réglementation municipale.

14. Dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2015.

16-49

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'accepter le dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant tel que présenté par M. le maire Jean-Pierre Turcotte.

15. Divers

15.1 Demande de subvention Club de Taekwon-Do Ile d'Orléans

16-50 **Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Bruno Simard, **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères), d'accorder** un montant de 50\$ à l'organisme, soit l'espace équivalant à une carte d'affaires.

15.2 Demande de subvention corporation des bénévoles du Centre d'hébergement Alphonse Bonenfant.

16-51 **Sur une proposition de** Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères), d'accorder** un montant de 100 \$ à l'organisme.

15.3 Installation abreuvoir à l'école.

16-52 Le conseil municipal a pris connaissance d'une offre concernant l'installation d'un nouvel abreuvoir à l'école, **Sur une proposition de** Anne Pichette, **Appuyée** par Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser l'ajout d'un nouvel abreuvoir à l'école par Plomberie Simon Hébert, au montant de 1175 \$ avant taxes.

15.4 Demande club optimiste location gymnase

16-53 **Sur une proposition de** Marc Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder la location du gymnase gratuitement au Club optimiste de l'Île d'Orléans, le 23 avril 2016. Toutefois l'organisme devra assumer les frais de ménages de 80\$.

15.5 Renouvellement de l'entente de collaboration avec ZIP

16-54 **Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le renouvellement de l'entente de collaboration avec Zip de Québec et Chaudière-Appalaches.

16. Rapport des élus sur les divers comités

17. Période de questions

16-55 18. Levée ou ajournement de la séance

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 9 h 25.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.